

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2249

Buchbesprechung: Club 44. Questionner, débattre, rencontrer [Marie-Thérèse Bonadonna, Florence Jordan Chiapuzzi, Pascal Antonietti]

Autor: Jeanneret, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

département de la défense.

Le programme Air2030 prévoit le renouvellement de la flotte aérienne qui arrive en fin de vie d'ici 2030 et de la défense sol-air de longue portée. Le Conseil fédéral propose un crédit-cadre de 6 milliards de francs pour l'achat des nouveaux appareils ([DP 2204](#)). Un [arrêté de planification](#) fixe la procédure valable pour cet achat. Le gouvernement fait le choix de soumettre au référendum ce crédit-cadre, un choix qui n'est pas impératif au regard du droit. Mais il s'agit d'une question politique importante qui justifie cette procédure, argumente le Conseil fédéral. Il s'agit de savoir si le peuple soutient le principe d'une défense aérienne du territoire. Si la réponse se révèle positive, ce sera au Conseil fédéral puis au Parlement de se déterminer sur le modèle d'avion.

A première vue, la procédure choisie paraît appropriée. Dans aucun pays du monde, le peuple ou même le Parlement se prononce sur un type d'armement, une décision

technique qui relève des spécialistes, en principe en fonction des orientations de la politique de défense. Mais, à y regarder de plus près, le choix du modèle n'est pas qu'une affaire technique. Il traduit une option de défense aérienne. La flotte ne doit pas seulement protéger l'espace aérien helvétique. Elle peut être engagée dans des attaques au sol, d'où le besoin d'acquérir des chasseurs bombardiers. Or la proposition de principe soumise au peuple – oui ou non à une défense aérienne – ne permet pas à ce dernier de se prononcer sur cette option multifonctionnelle – police aérienne, défense de l'espace aérien et appui au sol. Elle empêche par exemple de mettre en question cette troisième fonction: comment imaginer des bombardements sur un territoire aussi exigu et densément peuplé? Pourquoi ne pas se contenter de chasseurs?

Ce n'est pas tout. [Infosperber](#) rappelle fort opportunément que les modèles en concurrence présentent un risque élevé de dépendance à

l'égard des fournisseurs étrangers. Ainsi du F/A-18 actuellement en service. Son système électronique et son système de conduite de feu restent partiellement un mystère pour les spécialistes helvétiques, gérés qu'ils sont par la *Navy* américaine. De même pour les mises à jour qui sont décidées aux Etats-Unis. De même également pour la fourniture des pièces de rechange, livrées prioritairement à l'armée américaine et qui ne nous parviennent parfois que tardivement.

Nous avons besoin d'avions pour assurer notre indépendance, mais notre choix nous mettra éventuellement dans une situation de dépendance. Un paradoxe peu évoqué dans le débat. Sans parler de la dépense envisagée – 6 milliards – qui dépasse largement le crédit voté pour l'achat des Gripen et refusé notamment parce que trop élevé. Le renouvellement de la flotte aérienne, dont le Conseil fédéral et le Parlement veulent faire une affaire de principe, est donc loin d'être acquis.

Un livre commémore les trois quarts de siècle du Club 44

«Club 44. Questionner, débattre, rencontrer» (sous la direction de Marie-Thérèse Bonadonna, Florence Jordan Chiapuzzi et Pascal Antonietti), Neuchâtel, Ed. Alphil, 2019, 111 pages

Pierre Jeanneret - 18 juin 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35126>

Tout le monde connaît, au moins de nom, cette vénérable et néanmoins toujours très

vivante institution qui fait honneur à La Chaux-de-Fonds. Un [ouvrage collectif](#) richement

illustré nous renseigne sur ses origines, son développement, ses buts, l'architecture de ses

locaux, le choix de ses conférenciers.

Tout a commencé en 1944, sous l'impulsion d'un industriel, Georges Braunschweig, alors directeur de la société Portescap. Celle-ci cessera de financer le Club 44 en 1984. Des subsides publics et privés y pourvoiront.

En 1944, on va vers la fin de la guerre. Il s'agit d'échapper au repli culturel qu'a connu la Suisse, de préparer les temps nouveaux, et pour cela de donner des informations et de susciter le débat. Le Club va devenir un forum de discussion, une agora. Au début, il est assez élitaire... et purement masculin. Les femmes n'y seront admises comme membres cotisantes qu'en 1971, plus tard les conférences données dans les locaux du Club seront accessibles à tous.

Aujourd'hui, il a accueilli plus de 2'100 conférences et débats! Il a attiré à La Chaux-de-Fonds les noms les plus prestigieux de la politique, de la pensée, des arts et des sciences. Mentionnons, parmi d'innombrables autres personnalités qui mériteraient toutes d'être citées, les noms de Jean-Paul Sartre, Pierre Mendès France, Albert Jacquard, Edgar Morin, Hubert Reeves, Omar Porras, François Truffaut, Pierre Graber, Ruth Dreifuss, Jeanne Hersch, Jean Ziegler ou encore René Prêtre... Que la capitale des Montagnes neuchâteloises, qui connaît aujourd'hui de grandes difficultés financières dues aux

crises horlogères successives, réussisse à faire venir des personnalités aussi célèbres témoigne du rayonnement de La Chaux-de-Fonds.

Dès 1957, grâce à la générosité de la société Portescap, le Club 44 devient propriétaire de ses locaux à la rue de la Serre 64, un immeuble de style néoclassique de 1912, dont les espaces ont été superbement transformés par l'architecte milanais Angelo Mangiarotti (1921-2012). Il est parti aux Etats-Unis en 1953 et y a rencontré les ténors de l'architecture contemporaine: Frank Lloyd Wright, Walter Gropius et Ludwig Mies van der Rohe, qui auront une grande influence sur son travail.

Alors que les années 50 se distinguent souvent par la laideur des constructions, Mangiarotti a réussi, avec l'aménagement intérieur du Club 44, un travail magnifique, créant un espace à la fois aéré et facile d'utilisation, correspondant parfaitement aux besoins et aux idéaux de ses commanditaires. C'est à bon escient qu'un chapitre du livre est consacré aux locaux du Club, par Denis Clerc, qui fut de 1982 à 2016 l'architecte de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La parole est aussi donnée, dans l'ouvrage, à un certain nombre d'auditeurs et auditrices des conférences, qui disent ce que celles-ci leur ont apporté comme nourriture intellectuelle. Quant à la déléguée culturelle du Club 44,

elle s'interroge sur la programmation de ces conférences très éclectiques par leurs sujets. Depuis 1957, celles-ci sont enregistrées, et depuis 2014 filmées en plan fixe. Ainsi, le Club a pu constituer une imposante médiathèque d'une richesse exceptionnelle, comprenant près de 1'700 cassettes et 250 bandes magnétiques. De 2004 à 2012, la totalité du fonds a été numérisée, ce qui rend son accès beaucoup plus facile.

Spécialiste de l'histoire des médias, et notamment de la radio et de la télévision, le professeur lausannois François Vallotton consacre un chapitre à «*la conférence comme vecteur intellectuel et comme source historique*». Il relève que les historiens ne se sont longtemps intéressés qu'à l'écrit, à l'imprimé. Or deux inventions importantes ont nettement amplifié l'importance des sources orales: le phonographe puis, dans les années 1920, l'avènement de la radio, média par lequel se sont données de nombreuses conférences. Vallotton évoque aussi le renouveau des conférences à travers les Entretiens d'Oron et les Rencontres internationales de Genève, par exemple. Un renouveau auquel le Club 44 a donc fortement contribué aussi.

A la fin de ce petit livre de lecture agréable, on trouvera la liste complète des conférenciers.

Comme l'écrit le professeur neuchâtelois Laurent Tissot, le [Club 44](#) participe du «*miracle*

de La Chaux-de-Fonds», ce centre de la production

horlogère qui fut et reste

ouvert au monde et attaché au débat démocratique.

Comment le commerce en ligne redistribue les cartes entre centre-ville et périphérie

Urbanisme, commerce et mobilité ont partie liée

Pierre Dessemontet - 21 juin 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35141>

Depuis l'aube de l'histoire des sociétés, la ville est le lieu du marché, là où la population rurale des alentours venait échanger ses produits contre les biens dont elle avait elle-même besoin.

La ville se construit largement en fonction de cet impératif: places de marché, grenettes, bâtiments accueillant des surfaces commerciales et artisanales sur le pas-de-porte, rues dédiées, voire nommées d'après le genre de commerces riverains, le tout dans un contexte de haute densité permettant au chaland de trouver tout ce dont il a besoin dans un rayon aisément accessible à pied.

Cet urbanisme commercial aura prévalu jusqu'à la généralisation de la voiture automobile. L'irruption de la motorisation privée a en effet provoqué une profonde réorganisation des logiques spatiales, marquant le territoire par la construction de nouvelles infrastructures routières: autoroutes, jonctions, rocades, contournements de localités.

Ces aménagements ont rendu l'ensemble du territoire facilement accessible aux voitures, tandis que ces dernières engorgeaient les centres-villes où se trouvaient traditionnellement la majeure partie des commerces. La voiture a contribué au développement des banlieues et des zones de villas, tout en rendant plus difficile l'accès au centre des villes.

Le commerce réagit à ces évolutions avec l'avènement du centre commercial, qui suivit de très près le développement du réseau autoroutier: en Suisse, la première autoroute (Genève-Lausanne) fut mise en service en 1964, le premier centre commercial ouvert en 1970 (Spreitenbach/AG). L'émergence des centres commerciaux de périphérie captura dès les années 1970 une part croissante des ventes au détail, avec un impact immédiat et durable sur la vitalité du commerce des centres-villes, marquant un déclin durable et continu de l'emploi: à Lausanne, on est ainsi passé de 10'700 emplois dans le commerce de détail en

1965 à 5'900 en 2008; dans le même temps, la commune de Crissier, située au cœur de la principale zone commerciale de l'Ouest lausannois, gagnait plus de 1'300 emplois dans un secteur auparavant pour ainsi dire inexistant.

Affaire de commodité

La typologie commerciale s'est aussi ressentie de la concurrence entre centres-villes et périphéries commerciales. Pour exemple: l'alimentation générale. Elle s'est tant bien que mal maintenue dans les centres, tout en réduisant considérablement la voilure pour ne plus desservir que le marché local, mais elle a majoritairement migré vers les centres commerciaux de périphérie, qui desservent des populations beaucoup plus nombreuses.

Plus précisément, les commerces de biens pondéreux (meubles, électroménager, quincaillerie, matériaux de construction, etc.) ont pratiquement disparu des centres-villes au profit des